

ASPvention

Bulletin d'information de l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur de la fabrication de produits en métal, de la fabrication de produits électriques et des industries de l'habillement



Vol 9, n°2 • Décembre 2010

UN VENT DE CHANGEMENT SOUFFLE CHEZ **CODET INC.**

Codet inc., c'est l'artisan des habits de travail commercialisés sous la marque Big Bill, dont la production se démarque sur le marché, malgré la vive concurrence asiatique. L'entreprise gère quatre usines en Estrie, soit deux à Coaticook, une à Magog et une à Richmond. Dans ces ruches du textile où s'affairent un peu plus de 280 employés, charpie et fibres de toutes sortes virevoltent dans l'air, se déposent partout et collent aux vêtements des travailleurs. C'est pourquoi ces derniers utilisaient depuis longtemps les appareils à air comprimé, destinés à nettoyer les machines, pour se dépoussiérer avant de quitter les lieux. Or, cette coutume comporte de grands dangers, d'autant plus que la pression d'air dépassait 30 livres.

« C'est très dangereux, explique Pierre Lamoureux, conseiller en gestion de la prévention à l'ASPHME, d'abord parce que cela disperse de la poussière que tout le monde respire. Ensuite, cette poussière peut pénétrer dans les yeux ou encore, l'air comprimé peut s'introduire dans une plaie de la personne qui l'utilise. » Les conséquences peuvent être graves, voire fatales : infection majeure menant à une amputation ou, pis encore, embolie coronarienne causant la mort.

Bien que cette façon d'agir n'ait jamais provoqué d'accident, la direction de l'entreprise savait qu'elle était interdite et cherchait comment s'y prendre pour faire cesser un comportement ancré dans les mœurs. Faire la police et imposer des avis disciplinaires aux fautifs, ou renseigner d'abord les employés sur les dangers ? C'est la voie qu'a choisie Christiane Breault, directrice des ressources humaines chez Codet, en faisant appel aux services de l'ASPHME. En juin et juillet dernier, arguments et vidéo explicites à l'appui, le conseiller Pierre Lamoureux a fait deux présentations d'une heure aux travailleurs. « C'est rare qu'une entreprise procède ainsi, souligne le représentant de l'ASP, car pensons à la perte financière que cela signifie de libérer plus de 200 employés pendant une heure pour leur donner de l'information sur la sécurité... Codet a osé le faire, pour ne pas utiliser la contrainte sans que le personnel sache le pourquoi de l'interdiction, car ces gens-là ignoraient les risques. » Le conseiller a donc d'abord expliqué pourquoi le règlement interdit d'utiliser l'air comprimé, sauf pour certaines tâches bien précises, et en a énuméré les dangers, « incluant le fait qu'une simple pression d'air de 10 livres peut faire sortir un œil de son orbite et même créer des risques d'explosion si les

poussières soufflées dans l'atmosphère sont combustibles ». Il a ensuite présenté une vidéo de témoignages de travailleurs victimes de ce comportement avant d'ouvrir la discussion. « Les gens ont été impressionnés et contents d'apprendre la raison d'être de ce règlement qu'ils ne comprenaient pas », note Pierre Lamoureux.

Peu de temps après ces sessions d'information, Codet a changé les fusils de tous ses appareils d'air comprimé pour en réduire la pression et a installé des affiches dans ses usines rappelant l'interdiction de les utiliser pour se débarrasser des poussières déposées sur les vêtements. « Les employés s'en servent encore pour nettoyer leurs machines, explique Christiane Breault, parce qu'ils en ont réellement besoin. Les machines étant électroniques, elles arrêtent de fonctionner dès que la poussière s'y accumule. Il leur a fallu un peu de temps pour s'adapter, parce que c'était devenu un réflexe. » Pour renforcer encore davantage le message, les travailleurs ont été avisés que tout contrevenant perdrait l'usage de l'air comprimé et qu'il ne lui resterait plus qu'un pinceau pour nettoyer ses machines. « Nous, du côté de la sécurité, on va de l'avant ! », ajoute la directrice des ressources humaines.

Voilà donc une démarche efficace, qui aura sans doute évité des accidents potentiellement très graves. Heureuse de la tournure des choses, Codet inc. n'hésitera donc pas à faire à nouveau appel à son ASP pour l'appuyer au besoin dans d'autres actions de prévention.



JOYEUSES FÊTES !

Le personnel et les membres du conseil d'administration de l'ASPHME vous transmettent leurs vœux de santé, de sécurité, de bonheur et de prospérité à l'occasion des fêtes de Noël et du Nouvel An.



DES VOLONTAIRES ?

Nous travaillons à construire un cours sur l'utilisation sécuritaire des plates-formes élévatrices pour les utilisateurs de ces engins et pour leurs superviseurs. Nous sommes à la recherche d'entreprises intéressées à recevoir cette formation en rodage pour alimenter notre réflexion et nous permettre d'adapter le contenu du cours aux besoins du secteur. Cela vous intéresse ? Contactez votre conseiller.





2271, boul. Fernand-Lafontaine, bureau 301, Longueuil (Québec) J4G 2R7
 Tél. : 450 442-7763 Téléc. : 450 442-2332
 979, av. de Bourgogne, bureau 570, Québec (Québec) G1W 2L4
 Tél. : 418 652-7682 Téléc. : 418 652-9348

www.asphme.org

**FORMATION
 PRINTEMPS
 2011**
 SESSIONS PUBLIQUES

	Le cariste et la prévention des accidents du travail Formation théorique	Le système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT)	Le gréage et les appareils de levage Formation théorique	Implantation d'un programme de cadenassage	Lois et règlements en SST
Beauce	2 février	30 mars	1 ^{er} mars	4 mai	
Drummondville	27 janvier 24 mars 26 mai	24 mars	24 février 28 avril 16 juin		
Estrie	31 janvier 4 avril 6 juin	31 janvier 4 avril 6 juin	28 février 2 mai 4 juillet		
Haut-Richelieu	4 mai	23 février	23 février		4 mai
Lanaudière	4 mai				
Laval et Laurentides	23 février 11 mai	31 mars 9 juin	1 ^{er} mars 20 mai		
Mauricie-Bois-Francs	10 mars 26 mai	25 mars 10 juin	24 février 12 mai		
Montréal-Est	9 mars 11 mai	6 avril	9 février 6 avril 8 juin	9 mars	
Montréal-Ouest	10 février 12 mai	7 avril	9 février 6 avril 8 juin	9 mars	
Québec	10 février 5 mai	7 avril	10 mars 16 juin	31 mai	
Saguenay-Lac-Saint-Jean	17 février 12 mai	6 avril	17 mars 9 juin	1 ^{er} juin	
Yamaska	8 février 10 mai	5 avril	8 mars 7 juin		



**VOUS POUVEZ
 VOUS INSCRIRE
 EN LIGNE AU
 ASPHME.ORG**

**CONFÉRENCES
 PRINTEMPS 2011**

**BÂTIR DES PONTS ENTRE
 LES GÉNÉRATIONS AU TRAVAIL**

M. MARC VACHON
 PSYCHOLOGUE

Pendant que toute une génération de travailleurs approche de l'âge de la retraite, un grand nombre de jeunes arrivent sur le marché du travail. Le contact, la manière de fonctionner, les objectifs, les valeurs, bien des choses peuvent sembler différentes, parfois même conflictuelles, entre les générations. Mais qu'en est-il exactement des différences générationnelles ? Cette conférence traite des façons de faciliter la communication et le partage des forces entre générations différentes. Elle permettra aux participants de comprendre l'influence de la culture des plus jeunes sur le travail et l'apport de chacun des groupes d'âge, de s'initier à un modèle de communication pour décoder les rôles que l'on joue entre générations et de favoriser la collaboration.

Pour les régions suivantes :
 Drummondville, Montréal-Ouest,
 Montérégie, Montréal-Est et Yamaska

**COMPRENDRE ET FACILITER
 LE CHANGEMENT**

M. MARC VACHON
 PSYCHOLOGUE

La compréhension du facteur humain qui intervient dans les changements, qu'ils soient personnels ou professionnels, est une des clefs de la réussite d'un changement. Si c'est vrai pour l'individu touché, ce l'est d'autant plus pour les personnes qui ont à le communiquer et à l'assurer. Cette conférence vous permettra d'apprendre quelles sont les étapes de la transition psychologique dans les changements, de saisir l'importance de certaines idées préconçues négatives de l'agent du changement, de distinguer résistance et compétence, ainsi que de comprendre le phénomène de la vision tunnel.

Pour les régions suivantes :
 Mauricie-Bois-Francs, Laval, Québec,
 Beauce, Estrie et Laurentides

**VOTRE PLANIFICATION
 DES MESURES D'URGENCE,
 EST-CE LA BONNE ?**

M. ANDRÉ GAGNON
 GESTIONNAIRE EN MESURES D'URGENCE
 CERTIFIÉ (CEM)

Cette conférence vous donnera un aperçu de ce qu'est la gestion des crises et des urgences dans une entreprise pour que vous puissiez apprécier la raison d'être d'un plan de mesures d'urgence et son contenu. Ainsi, vous pourrez mieux développer votre plan d'urgence ou l'améliorer, ainsi que mieux définir, à l'aide d'un outil d'autoévaluation, votre degré de préparation aux situations d'urgence qui peuvent survenir dans votre entreprise.

Pour la région du Haut-Richelieu

**IDENTIFIER LES RISQUES
 POUR MIEUX LES PRÉVENIR**

M. CLÉMENT MUNGER, INSPECTEUR À LA CSST
 M. MARIO VÉZINA, CONSEILLER EN GESTION
 DE LA PRÉVENTION À L'ASPHME

Pour prévenir efficacement les risques, il faut d'abord savoir les identifier et chercher à comprendre les facteurs qui y contribuent. Cette conférence vous sensibilisera aux techniques d'identification des risques qui, appliquées de façon complémentaire, permettent d'améliorer les résultats en matière de prévention des lésions professionnelles.

**Pour la région du Saguenay-
 Lac-Saint-Jean**

